

LA LETTRE D'INFO DU COLLECTIF

n°01 - mars 2014



Adhérez à l'association !

Mouvement d'abord informel contre la réforme de la collecte des ordures ménagères, le Collectif Val-de-Loir est devenu une association au mois de février dernier. Son objectif principal est le rétablissement de la collecte en porte-à-porte à un coût supportable pour tous. Un service de proximité pour la collecte des ordures existe chez nos voisins (Communauté de communes d'Écommoy, SMIRGEOMES autour de Saint-Calais, Syndicat de La Chartre-sur-Loir,...), il n'y a aucune raison pour que nous en soyons privés.

Afin de parvenir à ce but, plusieurs actions ont déjà été engagées (lettre aux élus, actions juridiques, réunions citoyennes, rassemblement des « bonnets gris », pacte proposé à tous les candidats aux élections municipales, démonstrations devant la presse des dysfonctionnements de la nouvelle collecte...). Prochaine étape : la contestation en masse des factures que le Syndicat du Val-de-Loir va envoyer aux usagers en avril ou en mai prochain (lire ci-dessous).

La remise à plat du système qui a été mis en place sans concertation et dans l'opacité la plus totale ne pourra se faire que si nous sommes nombreux, solidaires, déterminés. Alors si vous souhaitez agir vous aussi, remplissez le bulletin d'adhésion qui se trouve au verso de cette lettre d'info et rejoignez-nous.

Opération «Contestation des factures»

D'abord prévu en mars, l'envoi des factures par le Syndicat du Val-de-Loir a été repoussé à la fin du mois d'avril, voire au début du mois de mai. Le calendrier électoral aurait-il eu une influence sur cette « sage » décision ?

Toujours est-il que le Collectif va aider les usagers à contester cette redevance. Et de façon tout à fait légale et réglementaire. Un mode d'emploi est en cours d'élaboration qui permettra aux personnes qui remplissent certaines conditions de solliciter auprès du Syndicat une exonération totale ou partielle du paiement de la redevance : distance excessive des colonnes d'apport (écart supérieur à 500m), « bizarreries » dans la définition des zones agglomérées ou rurales, non production de déchets pour les résidences secondaires... L'objectif de l'opération est parfaitement clair, et il a été présenté sans ambiguïté aux responsables du Syndicat lors d'une rencontre officielle avec des représentants du Collectif le 7 mars dernier : bloquer le système pour conduire les élus à revoir leur copie.

Il est évident qu'une démarche comme celle-ci n'a de chance de produire des effets que si elle est suivie massivement. Le Collectif invite donc chacun à la suivre et à en faire la promotion auprès de son entourage. Tenez-vous prêts, nos modèles seront disponibles dans les semaines qui viennent.

En bref

■ 55 colonnes de plus

Les élus du Syndicat du Val-de-Loir admettent (enfin !) que les colonnes d'apport sont défec-tueuses. Ils admettent aussi que ce modèle n'a pas été testé ailleurs à grand échelle et que nous remplissons donc le rôle de cobayes de labora-toire. En raison des dys-fonctionnements causés, le fournisseur devra régler les pénalités d'usage. Et plutôt que de lui demander de reprendre sa camelote, les élus lui demandent une cinquan-taine de colonnes de plus en guise de dédommage-ment... Et ce n'est même pas une plaisanterie.



■ Pacte « Municipales »

Le Collectif a proposé à tous les candidats aux élections municipales de prendre publiquement position sur le nouveau mode de collecte des ordures ménagères. Les futurs élus sont-ils prêts à revoir de fond en comble la réforme ? N'hésitez pas à leur poser la question pendant la campagne !

Collectif Val de Loir

Pour une intercommunalité écologique, transparente et vraiment démocratique

Le saviez-vous ?

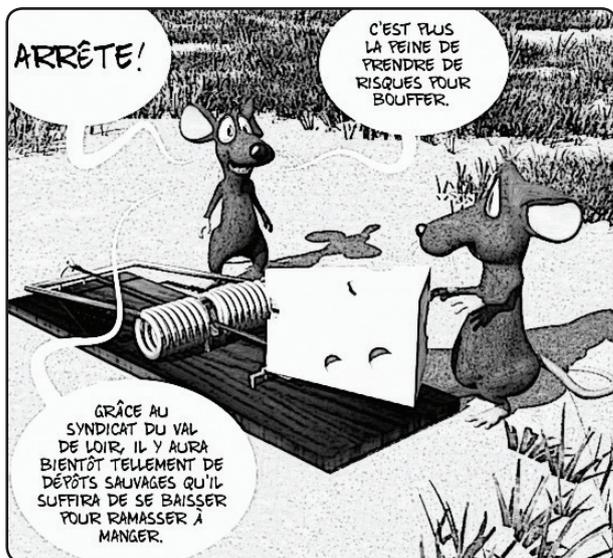
Les emballages collectés sur le territoire du Val-de-Loir sont envoyés au Mans à Valorpôle72 où ils sont triés, conditionnés et envoyés dans les diverses filières de recyclage. Notons que ce nouveau centre de tri est géré par Sita-Passenaud (un groupe spécialement créé pour cette mission) alors que l'ancien l'était par Veolia.

Comme dans tous les centres de tri - même très perfectionnés comme celui-là - il existe ce qu'on appelle des « refus », c'est-à-dire des éléments non exploités qui sont au final traités comme des ordures ménagères (erreurs de tri, emballages trop souillés ou imbriqués les uns dans les autres, etc...). Le centre du Mans affiche actuellement environ 10% de refus pour l'ensemble des structures qui lui envoient des emballages (7 communautés de communes, 1 communauté urbaine et notre fameux Syndicat du Val-de-Loir). Il s'agit bien sûr d'une moyenne et il faut savoir que les meilleurs élèves ont un score de 5 à 6% tandis que les pires atteignent les 18 ou 19%. À votre avis, de quel côté penche le Val-de-Loir ? Nous n'avons pas les chiffres mais nous avons notre petite idée quand nous voyons ce qu'il y a dans les colonnes d'apport volontaire destinées à ne recueillir que les emballages et qui sont pourtant pleines de verre ! Mais cela ne nous amuse guère car plus le tri est mauvais et plus le traitement coûtera cher (et moins le Syndicat touchera



d'argent de la part de ses partenaires).

Le plus « drôle » c'est que ces refus ne sont plus traités au Mans comme à l'époque de l'ancien centre de tri. Auparavant, les refus étaient brûlés à l'incinérateur du Mans, alors qu'ils sont maintenant enfouis dans un centre qui se trouve dans l'Orne. Pourquoi ? Mais parce que si Veolia gère toujours l'incinérateur manceau, elle ne gère plus le centre de tri... Envoyer ces éléments dans le département voisin alors qu'ils pourraient très bien, techniquement et juridiquement (le Syndicat pourrait l'imposer), être incinérés quelques petits kilomètres plus loin, voilà encore un bon geste pour l'environnement !



Coup d'oeil sur le web

Animé par les dynamiques Sabrina et Éric, un groupe FaceBook s'est constitué contre la réforme de la collecte des ordures ménagères en Sud-Sarthe. Reprise des articles et des informations présentés sur le blog du Collectif Val-de-Loir, diffusion de témoignages et de photos, la page connaît une fréquentation vigoureuse qui témoigne de la colère des usagers. N'hésitez pas à rejoindre ce groupe déterminé !

www.facebook.com/groups/269136126573430

BULLETIN D'ADHÉSION 2014

nom :
prénom :
adresse :
ville :
code postal :
courriel :
téléphone 1 : téléphone 2 :

J'ADHÈRE À L'ASSOCIATION

- NOUVELLE ADHÉSION INDIVIDUELLE : 10 €.
 NOUVELLE ADHÉSION COUPLE : 15 €.
 NOUVELLE ADHÉSION TARIF RÉDUIT (DEMANDEUR D'EMPLOI) : 7,5 €.
 DÉJÀ VERSÉ LA SOMME DE € QUI VAUT ADHÉSION 2014.

OU

JE SOUTIENS L'ASSOCIATION SANS Y ADHÉRER

- NOUVEAU SOUTIEN AVEC LA SOMME DE € (min. 10 €).
 DÉJÀ VERSÉ LA SOMME DE € EN SOUTIEN POUR 2014.

MERCI D'ADRESSER VOTRE PAIEMENT PAR CHÈQUE BANCAIRE
À L'ORDRE DU COLLECTIF VAL DE LOIR
LIEU DIT LA COUPERIE - 72360 - MAYET

Collectif Val de Loir
Pour une intercommunalité écologique, transparente et vraiment démocratique

Association Loi de 1901
Lieu dit La Couperie - 72360 Mayet
collectif.valdeloir@laposte.net • <http://valdeloir.revolublog.com>